

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Applicables à compter du 23/11/2021

Clause n° 1 : Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande.

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de Mme Abigaëlle BERTIN (Aby Create) et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes :

- Prestations graphiques se rattachant à l'identité visuelle de son client
- Prestations graphiques non imprimées et / ou imprimées faisant l'objet d'une publicité, d'un événement ou de toute autre demande de la part de son client
- Prestations vidéo correspondant à la demande de son client
- Illustrations se référant à la demande de son client
- Illustrations créées par Aby Create, format physique ou numérique, encadrées ou non.

Toute acceptation du devis/bon de commande en ce compris la clause « Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées » implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

Sauf pour les prestations à tarif fixe, le prix des prestations vendues est calculé avec un tarif de 15€ par heure travaillée.

Mme BERTIN s'engage à indiquer sur son devis le nombre maximum d'heures possibles de travail sur un projet, et à ne pas dépasser ce nombre. Si toutefois pour X raison(s) ce nombre venait à être dépassé, Mme BERTIN s'engage à en informer son client avant la fin du projet.

Mme BERTIN s'engage également à faire payer à son client uniquement les heures travaillées, même si le nombre d'heures maximales travaillées précisées sur le devis n'est pas atteint.

Mme BERTIN s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises et / ou les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que Mme BERTIN serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

- Lorsqu'un projet dépasse 48h de travail, Mme BERTIN peut faire bénéficier à son client un tarif dégressif de sa prestation :
 - La somme des heures travaillées se situe entre 48 et 64 inclus, le client peut bénéficier d'une réduction de 5% sur le total de sa facture finale.
 - La somme des heures travaillées dépasse 64h, le client peut bénéficier d'une réduction de 10% sur le total de sa facture finale.
- Mme BERTIN s'engage à récompenser la fidélité de son client, par une réduction allant de 5 à 10% sur toutes ses prochaines commandes.

Clause n° 4 : Acompte

Mme BERTIN se réserve le droit de demander un acompte à son client, si le devis de celui-ci dépasse les 128€. L'acompte ainsi demandé s'élèvera à 20%.

- Si Mme BERTIN demande cet acompte, et que cet acompte ne le lui est pas donné, Mme BERTIN se réserve le droit de refuser le projet de son client.
- L'acompte peut ne pas être demandé si son client déclare sur l'honneur pouvoir payer la totalité de la facture finale, et si celui-ci signe le devis en ayant pris connaissance des Conditions Générales de Vente ici présentes.
- En cas de rétractation du client avant la fin du projet, aucun remboursement de cet acompte ne pourra être demandé à Mme BERTIN.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- Soit par chèque ;
- Soit par carte bancaire ;
- Soit par virement bancaire ;
- Soit via PayPal

Les règlements seront effectués à 20 jours suivant la date de facturation.

A noter que Mme BERTIN se réserve le droit de n'envoyer aucun projet à son client tant que celui-ci n'aura pas payé sa facture.

CAS PARTICULIERS :

- Si un devis dépasse la somme de 300€, le client peut demander à Mme BERTIN un paiement échelonné sur 3 ou 4 mois.
- Si un devis dépasse la somme de 1200€, le client peut demander à Mme BERTIN un paiement échelonné sur 3, 4 ou 12 mois. Dans ce cas précis, Mme BERTIN facturera à son client la somme possible maximale indiquée dans son devis, et aucun remboursement ne pourra être demandé.

Pour ces deux cas, se référer alors aux Conditions Générales Contractuelles présente sur www.abycree.com

Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises ou prestations livrées à l'échéance, l'acheteur doit verser à Mme BERTIN une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 7 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de Mme BERTIN.

Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété

Mme BERTIN conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, Mme BERTIN se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Clause n° 9 : Livraison

La livraison est effectuée :

- Soit par la remise directe de la marchandise ou du service à l'acheteur ;
- Soit par l'envoi via La Poste ou Chronopost de la marchandise à l'acheteur ;
- Soit par le dépôt de la marchandise au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- L'allocation de dommages et intérêts ;
- L'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les 10 jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR adressé à Mme BERTIN.

Clause n° 10 : Force majeure

La responsabilité de Mme BERTIN ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 11 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Strasbourg

REGISTRE DU COMMERCE 45 RUE DU FOSSE DES TREIZE
CS 60444
67008 STRASBOURG CEDEX
Tel : 03 88 75 27 12

Fait à Molsheim, le 23/11/2021